

(logo) pqb.fr	Analyse des aspects environnementaux (titre)	PR 61 (codification)
(date)	1/3 (page x de y)	001 (révision)

Analyse des aspects environnementaux

1. Objet / domaine d'application

1.1 Objet

1.2 Domaine d'application

2. Généralités

2.1 Responsabilités

2.2 Instructions et enregistrements

2.2 Définitions

3. Déroulement

3.1 L'analyse environnementale

3.2 Généralités sur la méthode

3.3 Identification

3.4 Quantification des aspects environnementaux

3.5 Evaluation

3.6 Sélection des aspects environnementaux

3.5 Classement et archivage

1. Objet / domaine d'application

1.1 Objet

La présente procédure a pour objet de définir la méthode à suivre pour effectuer une analyse des aspects environnementaux à partir de l'ensemble des activités, produits ou services de l'entreprise, et déterminer ceux qui sont significatifs.

1.2 Domaine d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des aspects environnementaux identifiés lors :

- de l'Analyse environnementale
- des révisions périodiques des analyses environnementales en vue de la revue de direction
- de l'introduction de produits nouveaux ou modifiés
- des audits
- de modifications de l'implantation de l'atelier

2. Généralités

2.1 Responsabilités

Le responsable environnement a la responsabilité de veiller à la stricte application de cette procédure.

Auteur / fonction	Vérifié / fonction	Approuvé / fonction
/	/	/

(logo) pqb.fr	Analyse des aspects environnementaux (titre)	PR 61 (codification)
(date)	2/3 (page x de y)	001 (révision)

2.2 Instructions et enregistrements

Fiche d'analyse de facteur d'impact environnemental (6101)
 Critères d'évaluation (6102)
 Prise en compte des risques (6103)
 Découpage processus des activités (6104)
 Conditions de fonctionnement anormal (6105)
 Questionnaire environnement (6106)
 Tableau de suivi des fiches d'analyse d'impacts environnementaux (6107)

2.3 Définitions

Aspect environnemental : Élément des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement. Un aspect environnemental est aussi appelé facteur d'impact environnemental

Aspect environnemental significatif : Un aspect environnemental significatif est un aspect environnemental qui a ou peut avoir un impact environnemental significatif

Impact environnemental : Toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme

PE : programme environnemental

3. Déroulement

3.1 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale permet d'identifier les aspects environnementaux de l'entreprise qui ont ou peuvent avoir des impacts environnementaux significatifs pour permettre de sélectionner ceux devant faire partie de programmes environnementaux. ("[Objectifs, cibles et programmes environnementaux](#)").

3.2 Généralités sur la méthode

Cette méthode passe par trois phases qui sont :

- l'identification des aspects environnementaux liés à l'activité de l'entreprise
- leur quantification
- l'évaluation de leur impact

L'évaluation de chaque impact environnemental est reportée sur l'instruction "Fiche d'analyse de facteur d'impact environnemental".

Cette démarche permet de pouvoir ensuite sélectionner les facteurs d'impacts environnementaux devant faire l'objet d'un programme environnemental.

3.3 Identification

L'identification des facteurs d'impacts environnementaux liés à l'activité de l'entreprise a été effectuée notamment lors de l'analyse environnementale initiale ou des audits de suivi. De

Auteur / fonction	Vérfié / fonction	Approuvé / fonction
/	/	/

(logo) pqb.fr	Analyse des aspects environnementaux (titre)	PR 61 (codification)
(date)	3/3 (page x de y)	001 (révision)

nouveaux facteurs d'impacts environnementaux peuvent être identifiés avec l'évolution des activités de l'entreprise ou de l'implantation de l'atelier et rentrent dans l'inventaire des facteurs d'impacts environnementaux. L'identification des facteurs d'impact environnementaux repose sur le découpage processus des activités ("[Découpage processus des activités](#)"), en fonctionnement normal et anormal ("[Conditions de fonctionnement anormal](#)") et en prenant en compte les situations d'urgence potentielles ("[Prise en compte des risques](#)"). L'instruction ("[Questionnaire environnement](#)") présente un support pour effectuer les études environnement (lors d'un démarrage projet) ou lors d'un audit des impacts environnementaux. Après avoir détecté une modification ayant une influence sur un impact environnemental mettre à jour la "[Fiche d'analyse de facteur d'impact environnemental](#)".

3.4 Quantification des aspects environnementaux

Il s'agit au cours de cette phase de déterminer soit par mesure, soit par calcul, les flux entrants et sortants. Un bilan quantitatif des matières et énergies consommées et des flux émis par l'activité (air, eau émissions sonores, taux de pollution, déchets...) est ainsi obtenu. Les éléments non quantifiables, tels que le niveau de gestion d'un flux entrant ou sortant, font l'objet d'une appréciation chiffrée.

3.5 Evaluation

Pour évaluer l'importance de l'impact, l'évaluation est réalisée en utilisant cinq critères, notés de 1 à 4, croissants en fonction de leur influence sur l'importance de l'impact. Les situations de fonctionnement anormal (Cf. Instruction "[Conditions de fonctionnement anormal](#)") sont simulées quand cela est pertinent dans l'évaluation de l'impact environnemental en affectant une valeur 4 au critère 1 (on considère une perte du niveau de maîtrise de l'aspect).

Les situations d'urgence potentielle sont prises en compte en se référant à des scénarii de risques (Cf. Instruction "[Prise en compte des risques](#)"). Ces cinq critères sont :

- le niveau de gestion associé au flux étudié
- l'aspect quantifiable lié au facteur d'impact environnemental
- une identification des dangers
- une identification des scénarii de risques applicables au facteur étudié
- l'aspect qualitatif (brut) sur l'environnement (avec comme références les exigences réglementaires)

3.5.1 Critère 1 : "Niveau de maîtrise"

Le niveau de gestion est dit :

- estimé (note 4), si l'aspect environnemental associé ne fait l'objet d'aucune action engagée pour connaître les volumes liés à cet aspect ou aucune action de contrôle
- quantifié (note 3), si des actions ponctuelles sont engagées et que les volumes annuels sont connus ou peuvent l'être

Auteur / fonction	Vérfié / fonction	Approuvé / fonction
/	/	/